Association de Sauvegarde et de Valorisation du Patrimoine en Val de Sienne

LA VOIX DU PATRIMOINE DE SIENNE

Février 2013

N° 63

N° ISSN : 1954-9652

DANS CE NUMÉRO :

Orbeville	*1, 8*
Villebaudon	*2-3, 7*
Véloroute	*3*
Contrats de concession	*4*
Saint-Martin-de-Cenilly	*5, 8*
Ecoles, mairies, justice de paix	*6*
Religieux en val de Sienne	*7*
Saint-Martin-de-Cenilly	*8*

Sommaire :

- Un autre panorama historique sur le val de Sienne, aussi large que possible sur l'existence d'un maire à Orbeville, le moulin de la Juganière à Villebaudon, le véloroute, les religieux, les mairies et écoles, la cloche de St Martin-de-Cenilly.

Textes et photographies de l'auteur : Jacky Brionne, sauf mention contraire.

Un maire à Orbeville

La communauté libre d'Orbeville sur le territoire de la commune de Saint-Denis-le-Gast. Le dossier est extrait du fond de l'hôpital de Coutances, conservé aux archives départementales de la Manche. C'est par hasard que je suis tombé sur cette information concernant la participation du maire d'Orbeville dans la gestion de la difficile succession du curé Pignet. Voici le document relatant cette participation du maire d'Orbeville.

« Du vendredi dix-huitième jour de février mil sept cent quatre-vingt-onze, vu le pressant besoin de la maison de l'Hôtel-Dieu de Coutances et l'incertitude de la décision à rendre par le Directoire du Département de la Manche, par laquelle il doit être statué définitivement sur la quotité que ledit Hôtel-Dieu aurait de recueillir la totalité de la succession de feu monsieur **Jean-Baptiste Pignet**, curé de la seconde portion de Saint-Denis-le-Gast laquelle décision est sollicitée de concert par MM les Prieurs et Religieux dudit Hôtel-Dieu et le sieur **Charles Pignet**, les taillis, frère et unique héritier prétendant à ladite succession, si prétention peut y être. Vu pareillement que la succession se trouve redevable envers ledit Hôtel-Dieu pour les arrérages échus et années antérieures pour fermages de la portion des biens appartenant aux pauvres que ledit feu sieur Pignet tenait desdits Prieur et Religieux comme administrateurs. Vu encore qu'il doit y avoir au suppôt de la dite succession plusieurs dépôts de papiers entre autres ceux concernant la reddition du compte du trésorier et député par le général de Saint-Denis-le-Gast dû par les héritiers de feu M **Sébastien Letousey**, avocat en cette paroisse : ensemble un autre dépôt de papiers qui doivent être les pièces mises en communication par feu M **Le Vaillant** dans son procès avec feu **M Le Jeune**, prédécesseur dudit feu sieur Pignet et qu'il aurait lui retiré du greffe du Présidial de Coutances, lesquels ledit sieur **Levaillant** réclame avec instance. Les municipalités du lieu dûment appelées pour retirer les scellés par elles mises sur les fermants de plusieurs ouvertures du manoir presbytéral et y ceux reconnus par elles y étant. Le sieur **Desvallées**, procureur ordinaire de ladite Maison Dieu de Coutances, et néanmoins nanti d'un pouvoir spécial ad hoc, conjointement avec le sieur Pignet héritier prétendant, et sans déroger à leur quotité et prétentions respectives, la question de l'hérédité reste entière, ont par le présent d'un commun accord requis **Michel Doucet**, Maire de la Municipalité d'Orbeville en cette paroisse, de leur procurer l'entrée du cabinet sur le salon près la cuisine et de la chambre sur le caveau, lequel après reconnu les scellés apposés sur les ferrures tels qu'ils avaient été mis, les avoir rompus nous a introduits dans les dits appartements.

Dans le tiroir d'un secrétaire étant dans ledit cabinet sur le salon près de la cuisine s'est trouvé un sac de mille cinquante livres dont ledit Vallée du consentement dudit Pignet et en présence dudit Maire d'Orbeville et autres s'est saisi à valoir sur la crédite dudit Hôtel-Dieu. Plus ledit sieur **Desvallées**, en sa qualité a bien voulu se charger d'un acte portant vente des dixmes du trait du Blandouits avant 1789 au profit des nommés Drieu à la caution de leur père et du nommé **Carpon** tous de la paroisse de Hambye, ledit acte contresigné audit lieu de Hambye le 24 février 1790 pour par lui sortir le restant dû du paiement dû par les dits **Drieu** avec les dépenses faites par ledit sieur Pignet pour les y astreindre et comme on n'a pu trouver les diligences faites contre eux jusqu'à ce jour lesdits sieurs Pignet et Desvallées se donneront mutuellement tous les secours nécessaires pour parvenir au recouvrement desdites diligences et néanmoins à faute de les retrouver, ledit sieur Desvallées sera (...) nécessaire pour parvenir au fournissement dudit paiement avec promesse d'en tenir compte audit Pignet de bonne foi en cas qu'il se trouve être héritier. S'est pareillement saisi comme dessus ledit sieur Desvallées d'un autre marché fait la même année des dixmes du trait du Mesnilgrente en ladite paroisse

Un moulin disparu, la Jugannière à Villebaudon

Deux moulins sur les rives de la Soulles, se situaient sur le territoire de la commune, le moulin dit de Villebaudon et la Jugannière aux limites avec La Haye-Bellefond. L'existence de la Jugannière est connue par le cadastre napoléonien réalisé en 1825 sur les parcelles A1 / 184, 273-277. Le cadastre actuel cible sous le titre de « moulin de la Jugonnière » la parcelle A 33. Il est bien difficile d'en retrouver la trace et les vestiges.

Ce qui subsiste aujourd'hui n'a plus de point commun, les immeubles et le réseau hydraulique ont disparu. Il subsiste par contre un long canal en ligne droite qu'on qualifierait de fuite. Mais en amont dudit moulin rien de perceptible.

Un inventaire après décès des biens de **Jules, Alfred Lambert**, ancien commerçant, veuf en 1ères noces de **Louise Duboscq**, époux de **Maria, Marcelline Piedagnel**, de laquelle il eut deux filles, décédé le 2 mai 1915, réalisé le 20 juillet 1915 précise que sur le territoire de la commune de Villebaudon, sur le bord du chemin vicinal allant à La Haye-Bellefond, est : 1° un bâtiment dans lequel se trouve le moulin à trois tournants, composé de meules à forment, à orge et à sarrasin avec un nettoyeur, un plancher de décharge, chambres à côté, deux étables à porcs en dessous, cour au nord et au sud de ce bâtiment, un réservoir à eau canalisé sur une longueur de sept cent mètres et sur quatre mètres de largeur avec un étang ; 2° une maison d'habitation composée de cuisine, cour, écurie, étable au rez-de-chaussée, chambre sur la cuisine et la cave, grenier sur le tout, une charreterie, un appentis derrière, jardin légumier, petit appartement à usage de boulangerie avec grenier dessus ; 3° diverses pièces de terre en herbe, plantés de pommiers et non plantées, un pré ; 4° droit au pressoir reposant sur la propriété de **Charles Lebouteiller**, propriétaire, demeurant à Percy. Dénomination des parcelles dans le tableau.

A	272	Le clos du chemin	Labour planté	00. 27. 27
	273	Le travers	Labour planté	00. 11. 80
	277	Le pré du moulin	Pré	00. 24. 05
	278	Le clos de la rivière	Labour planté	00. 27. 00
	279	Le grand clos de la rivière	Labour	00. 39. 40
	280	Le grand clos du chemin	Labour	00. 37. 90
	184	Jugannière	Maison (moulin)	
	274	Le jardin de la boulangerie	Labour planté	00. 09. 20
	275	La Jugannière	Boulangerie	00. 00. 15
	276	Le clos du moulin	Etang	00. 05. 50
	184	La Jugannière	Sol de maison	00. 01. 80
	277	Le pré du moulin	Pré	00. 24. 05
	184	La Jugannière	Maison	
				02 ha 08 a 12 ca

Cette acquisition des immeubles appartenant à **Alphonse, François Mesnildrey** et **Armande, Aimée Bourges**, son épouse, demeurant ensemble à Domjean, eut lieu le 19 septembre 1906 moyennant un prix principal de sept mille francs suivant la quittance de maître **Mithois**, notaire à Domjean, le 18 octobre 1906. Une transcription en avait été faite aux hypothèques de Saint-Lô le 22 septembre 1906, volume 1544, case n° 20.

Malheureusement les archives du notaire de Domjean comme les transcriptions des hypothèques de Saint-Lô ont été pulvérisées en 1944. L'enregistrement de Tessy-sur-Vire permet combler ces lacunes au moyen des actes civils publics. Ceux-ci nous apprennent dans le volume 198, folio 50, cases 17-18, 1-5 que l'adjudication à la requête d'Alphonse, François Mesnildrey, propriétaire, cultivateur et Armande, Aimée Bourges, son épouse, demeurant à Domjean, des immeubles ci-après désignés : commune de Villebaudon, 1° bâtiment avec moulin à trois tournants ; chambre à côté ; étables ; cour ; réservoir à eau canalisé sur une longueur de 700 mètres ; 2° maison d'habitation comprenant cuisine, chambres, cave, écurie, étable, grenier, charreterie, jardin légumier, boulangerie ; 3° diverses pièces de terre en herbe, plantées et non plantées et un pré savoir :

Immeubles dépendant de la communauté Mesnildrey-Bourges pour avoir été acquis aux termes d'acte en l'étude du 27 Xbre 1887. Jouissance et impôts du 29 7bre 1906. Frais en sus évalués à 70, 75 francs. Prix payable après l'accomplissement des formalités hypothécaires ; 5% du jour de l'entrée en jouissance.

Les mêmes actes civils de Tessy-sur-Vire (3 Q 9042) volume 169, folio 26, cases 1-6, à la date du 27 décembre 1887 de l'origine de propriété mentionnent cette vente par **Anne Mesnildrey**, veuve de **Pierre Hardel**, propriétaire à Domjean, à **Alphonse, François Mesnildrey**, propriétaire à Domjean, de tous les im-

VÉLOROUTE « ENTRE SIENNE ET SOULLES »

L'office de tourisme des quatre communautés Coutançaises vient de publier dans son dernier magazine « Cosédia » un article concernant d'un label « accueil vélo » sous l'égide de la marque « France vélo tourisme ».
Voilà qui pourrait être très intéressant pour le circuit véloutourisme « Entre Sienne et Soulles » qui a désormais deux départs, l'un à Percy, place du champ de foire, l'autre à Hambye, place de la salle des fêtes. L'un et l'autre ne bénéficient toujours pas de localisation matérialisée.
J'ai transmis il y a plus sieurs semaines la copie de cet article aux élus de Hambye et de la CDC de Percy. Cela n'a pas suscité de réactions de leur part, or il serait intéressant de s'y pencher afin d'offrir une meilleure qualité de service aux touristes et découvreurs du bocage. Une plaquette informative du circuit « véloroute entre Sienne et Soulles » est disponible à la vente 2 € (1 e pour l'association éditrice du dépliant, le second à l'association vendeuse (OTSI de Villedieu, Gavray, Percy, point d'information touristique de Hambye).

TOURISME

Un nouveau label pour l'OT4C, Accueil Vélo

ACCUEIL VÉLO

La marque nationale Accueil Vélo est mise en place actuellement sous l'égide de France Vélo Tourisme par les organismes touristiques locaux afin de réserver le meilleur accueil aux cyclistes partout en France. La marque Accueil Vélo concerne les hébergements mais aussi les offices de tourisme, les loueurs et réparateurs de vélo ainsi que les lieux de visite.

L'office de tourisme vient d'obtenir le label « Accueil Vélo » remis par Manche Tourisme. Attribué pour une durée de 3 ans, ce label joue un double rôle de contrôle de l'accueil adapté des touristes à vélo et d'outil marketing pour ce segment de clientèle. Pour les professionnels, il concrétise l'engagement à proposer un accueil et à fournir des services adaptés aux touristes à vélo. Pour les touristes à vélo, il permet d'identifier facilement les établissements adaptés à leur pratique et aux besoins spécifiques inhérents à celle-ci.

Pour l'obtenir, l'OT4C a dû satisfaire à une grille de critères obligatoires : être situé à moins de 5 km d'une voie verte, disposer d'un parc de stationnement pour vélos de six places minimum situé à proximité ainsi que d'un point d'eau potable et de sanitaires dans un rayon de 300 m… L'office de tourisme doit également mettre à disposition des cyclistes un kit de réparation léger (rustines, pompe…) et de la documentation spécifique comme des topoguides, les parcours sur la voie verte, les loueurs et réparateurs de la région.
À vos guidons !

meubles qu'elle possède en la commune de Villebaudon avec une petite parcelle à La Haye-Bellefond, comprenant : moulin à trois paires de meules, dit le moulin de la Jugannière, avec ses agrès, maison d'habitation et d'exploitation, cour, légumier, jardin planté avec boulangerie attenante par un bief, quatre pièces de terre en herbage clair et labour planté, et le pré du moulin. Les immeubles sis à Villebaudon sont inscrits au cadastre comme suit (même tableau que le précédent). Ces immeubles dépendaient de la communauté d'acquêts Mesnildrey-Hardel suivant contrat d'acquisition Gaumain, notaire à Saint-Samson-de-Bonfossé du 11 août 1853. M Hardel est décédé à Moyon le 6 novembre 1873, laissant sa femme donataire de l'usufruit de tous biens. Celle-ci a acquis la totalité des immeubles sus-désignés suivant l'adjudication au tribunal de Saint-Lô du 27 juin 1874 et d'après une liquidation reçue par maître Gervaise, notaire à Domjean le 18 août 1874, les héritiers de M Hardel sont fondés dans le prix de la licitation ci-dessus pour une somme de 2146, 54 que la venderesse usufruitière a conservé entre ses mains. Jouissance et impôts du jour de l'acte par la perception des fermages (ces immeubles sont loués 1000 et l'impôt suivant bail SSP enregistré à Percy le 28 avril 1882. Moyennant onze mille francs sur lesquels 2453, 46 payés comptant.

Une nouvelle vente des immeubles du moulin de la Jugannière eut lieu le 11 août 1853, chez maître Bernardin, Chrysostome Gaumain, notaire à Saint-Samson-de-Bonfossé (5 E 24499) à l'initiative **d'Emile, Pierre Hervagault**, instituteur primaire, et **Aimée, Joséphine Bernard**, s'occupant des soins du ménage, domiciliés à Saint-Georges-Montcocq, en faveur de **Pierre Hardel**, meunier et **Anne, Françoise Mesnildrey,** son épouse, domiciliés à Gouvets, du moulin à eau, sur la petite rivière nommée La Soulle, garni de trois paires de meules et de tous ses tournants, vivants, travaillants, bluteaux, vannes et ustensiles, nommé le moulin de la Jugannière, une maison d'habitation et d'exploitation, cour, jardin légumier, pièce de terre, boulangerie, toit à porcs, un bieu ou retenue d'eau et quatre pièces de

Suite de l'évocation des contrats de concessions au val de Sienne

Les concessions sont adoptées par le conseil municipal de La Trinité le 4 février 1866. Marie, Anne, Françoise Mahier, épouse de François, Guillaume Chapel, Pierre, Frédéric Tétrel et Ange, Alexandre Tétrel, font une demande de concession perpétuelle accordée le 26 juin 1866, à l'endroit où a été inhumé Lazare, Frédéric Tétrel, moyennant 525 francs. Une autre concession de 30 ans est acceptée le 19 avril 1867 pour Louis, Eugène Lecervoisier, quincailler, demeurant à Saint-Sever, moyennant 125 francs.

Le conseil municipal de La Baleine s'y décide le 14 mai 1866. Une concession pour 15 ans est enregistrée le 8 juin 1867. Adèle, Joséphine Dupont, Marthe, Honorine et Edouard, Victor, François Dupont, obtiennent le 8 juin 1870 une perpétuelle de 2M^2 (enregistrée le 11 juin 1870). Une autre perpétuelle, moyennant 200 francs, pour la sépulture de Sophie Blouet est acceptée le 4 novembre 1871. Le maire accepte une concession perpétuelle en faveur d'Isabelle, Augustine Vimond, institutrice à Honfleur, le 1er septembre 1900, moyennant 200 francs pour 2M^2.

Une concession à perpétuité est accordée à Pierre Lesieur, propriétaire au Mesnil-Hue, le 16 juin 1869, moyennant 600 francs pour 6 M^2. Emilie Luce obtient une concession à perpétuité au Mesnil-Hue de 6 M^2 moyennant 600 francs le 20 novembre 1872 (3 Q 4186, folio 37, case 6)

A Champrépus, la première concession est vendue le 9 septembre 1871 pour Louis Blin, marchand à Rennes, a raison de 600 francs (3 Q volume 140). Une seconde concession perpétuelle de 4, 73 M^2 est attribuée le 1er novembre de la même année à Jean-Pierre Foucard moyennant 1419 francs pour y fonder les sépultures d'Hippolyte Vimont et d'Auguste Foucard, son fils. C'est en l'occurrence le record. Cette somme se répartit en 946 francs destinée à la commune et 473 francs au bureau de bienfaisance. Une autre est enregistrée le 22 mai 1891 au profit de la veuve Briens, d'un mètre, moyennant 600 francs.

Une concession perpétuelle est signée le 26 mai 1876 par le maire de Montaigu-les-Bois au profit de Jean-Pierre Montigny, pour 4 M^2 moyennant 400 francs. Le maire signe quatre contrats perpétuels le 10 juillet 1884 et enregistrés pour la commune le 25 suivant. Ils concernent les sépultures d'Adéric, François Gardin, Marie, Félicité Lebosq, femme Guenon, Honoré Lemare et Guillaume Hervy (3 Q 4204, ACP Gavray, folio 79, cases5-8).

Une première demande de concession se fait à Chérencé-le-Héron, suite à l'acceptation du legs de Marc, Bénoni Danguy, sous réserve d'obtenir une place dans le cimetière de 3 M^2 acceptée par le Conseil municipal, le 20 mai 1877. C'est une concession par reconnaissance de la commune envers cette famille bienfaitrice qui donnera le terrain nécessaire à l'agrandissement dudit cimetière. Les concessions seront créées par le Conseil le 14 mai 1878, vu l'amélioration et l'agrandissement du cimetière et les demandes de quelques familles. Le Conseil fixe le prix à 300 francs le M^2 pour les perpétuelles et à 150 francs le M^2 pour les trentenaires. Il n'y a toujours pas de concessions de vendues en 1899 et le conseil décide le 3 juin de baisser le coût de moitié, mais cette délibération est refusée par le Préfet. Le Conseil l'abroge le 6 août suivant et la complète par les trois propositions : CP, 30 et 15 ans, toujours à moitié prix. Le 1er contrat pour deux emplacements (4 M^2) est daté du 11 mars 1901 (enregistré le 16 suivant).

La 1ère concession pour Margueray est une perpétuelle de 6m^2 de terrain, moyennant 450 francs, à Marie, Céleste Lebugle, veuve Martin, ancien maire, le 3 juin 1878 (enregistrement ACP Percy 3 Q 5905, folio 183-184, cases 8, 1) après que le Conseil municipal ait prit sa décision de créer les concessions le 13 février de la même année. Une concession de 6 M^2 est accordée à Hilaire Lasquier, moyennant 450 francs le 15 mai 1890 55 Q 5921, folio 78, case 15).

Découverte d'une très belle cloche ancienne à Saint-Martin-de-Cenilly

Une cloche était utilisée à l'école communale de Saint-Martin-de-Cenilly. La vétusté du mouton fit prendre la sage décision aux élus de la descendre avant qu'elle ne tombe d'elle-même. Je ne m'attendais pas à découvrir un tel objet lorsque monsieur Bernard Lecornu me demanda de venir la voir. C'est ce que je fis le 23 novembre dernier. Et quelle surprise d'avoir devant les yeux une cloche de taille moyenne, avec certes un mouton très endommagé, mais parfaitement bien conservée. Une cloche à l'étonnante épigraphie « + ANNE GENEVIESVE DE BOURDON 1673 » et deux initiales « MB ». Deux écus en relief disposés sous une couronne ducale en cimier et au centre d'une cordelière, le 1er écu au lambel à trois pendants et sous lequel sont disposés trois lys avec au cœur, un bâton ; le second écu aux trois lys avec au cœur un bâton péri en bande. La signature du fondeur se trouve à l'opposé de l'héraldique sous la forme d'un sceau ovoïde en relief avec le nom du fondeur « MICHEL DUPARC » illustré d'un chevron ou d'une bâtière sous laquelle figure une cloche et son battant

Comment se fait-il que cette cloche puisse se trouver à Saint-Martin-de-Cenilly ?

Les archives de Saint-Martin-de-Cenilly sont modestes et le fascicule édité par l'abbé Mazier, curé de Saint-Martin-de-Cenilly, du compte-rendu imprimé de la bénédiction des trois cloches de Saint-Martin-de-Cenilly du dimanche 22 novembre 1903 s'inspire du contenu des conférences ecclésiastiques demandées par Mgr Bravard au clergé du diocèse en 1866 et 1867. Voici ce qu'elles livrent : l'abbé Michel, desservant de la commune entre janvier 1820 et mai 1822, fit l'acquisition en 1820 d'une petite cloche appartenant autrefois au château de Hambye. Elle pesait quatre-vingt-seize livres et coûtait 140 francs. La nouvelle église avait été bénite le 21 juin 1810 (registre de catholicité de l'année précitée). La cloche achetée fut donc placée en 1820 dans une petite charpente élevée sur le toit de l'église à la jonction du chœur et de la nef.

L'abbé Jean-Louis Macellin-Deligny (1831-1864) est nommé desservant à la fin de l'année 1831pour succéder à l'abbé Michel. Il fit bâtir la tour-clocher actuelle qui s'élève à l'ouest de l'édifice. La petite cloche fut alors jugée insuffisante et les membres du Conseil municipal et de la Fabrique associés pour l'occasion sillonnèrent le territoire communal pour recueillir l'argent nécessaire à l'acquisition d'une plus grosse cloche fournie par les frères Grente, fondeurs de cloches à Hambye. Celle-ci d'un poids de 1218 livres coûta la somme de 1308, 40 francs. Son parrain fut l'abbé Jean Lepage. Le narrateur ne dit pas que le fondeur Grente réutilisa le bronze de l'ancienne cloche pour le fusionner avec le métal supplémentaire. Cela ne se pratiquait plus guère en raison des impuretés contenues dans les anciens alliages.

Anne, Geneviève de Bourbon-Condé est née au château de Vincennes le 28 août1619, elle décèdera le 15 avril1679 à Paris. La duchesse de Longueville, épouse le 2 juin 1642, Henri II d'Orléans-Longueville (1593-1663), prince de France, duc de Longueville, d'Estouteville, de Coulommiers, comte de Tancarville, gouverneur de Normandie. Elle s'enfuit en Normandie, qu'elle tente de soulever à la Fronde, mais échoue dans sa tentative.

Elle décède au couvent des Carmélites de Paris le 15 avril 1679. Ses entrailles sont déposées à l'abbaye de Port-Royal des Champs et son cœur à l'église saint-Jacques-du Haut-Pas à Paris. Elle eut quatre enfants : Charlotte, Louise (1644-1645) ; Jean-Louis, Charles d'Orléans-Longueville (1646-1694), duc de Longueville et d'Estouteville ; Marie, Gabrielle (1647-1650) ; Charles, Paris (1649-1672), comte de Saint-Pol, duc de Longueville. L'épitaphe est conservée au couvent des Carmélites : « ici repose le corps de très haute et très puissante princesse Anne, Geneviève de Bourbon, princesse du sang royal, duchesse douairière de Longueville, souveraine de Neufchastel, et dont le nom seul tiendra toujours lieu d'un grand éloge auprès de ceux qui l'ont connue et que les louanges que l'on lui peut donner ne feront jamais connaitre telle qu'elle était. Plusieurs siècles produiront à peine une personne si distinguée. Elle l'a été dès sa naissance par la gloire de ses ancêtres et par l'éclat de la maison royale ; dans sa jeunesse par les plus rares qualités de l'esprit et du corps ; dans un âge plus avancé, où ceux qui ont aimé le monde, y tiennent plus que jamais par une conversion solide et entière ; dans la suite de sa vie par une fermeté inébranlable dans le bien et par une fidélité exacte à tous ses devoirs ; et enfin dans sa mort par toutes les grâces qui rendent celle des saints précieuse devant Dieu. Avant qu'elle fût engagée dans le mariage, sa piété lui avait fait désirer de vivre dans ce monastère, et quand elle s'est vue libre la même piété lui a fait choisir une retraite dans l'enceinte de cette maison. Elle est décédée le 15 août (avril) M DC L XX I X âgée de LIX ans VII mois. »

Epitaphe sur plaque de marbre blanc : « Le 19 juillet 1673, madame la duchesse de Longueville posa la première pierre de la nef de cette église restée longtemps inachevée. A payé presque tous les frais de sa construction. Ses entrailles ont été inhumées dans cette chapelle, on fit placer l'inscription suivante « Anne, Geneviève de Bourbon, princesse du sang, duchesse douairière de Longueville, souveraine de Neufchatel,

Ecoles, mairies, justice de paix au val de Sienne (suite)

Colombe (La) :

Un devis est réalisé le 8 mars 1848 de travaux à faire à l'école de La Colombe moyennant 300, 04 francs.

Des travaux à faire à l'école des garçons sont accordés à Auguste Voisin, maçon, pour 198 francs le 30 novembre 1851. Le devis du 6 novembre 1851 avait été enregistré sous seing privé le 17 novembre suivant (3 Q 5939, folio 42, case 9).

Une adjudication au rabais des travaux de réparations à faire à l'école des garçons est accordée à Jean, François Néel, maçon à La Colombe, moyennant 280 francs, le 2 mars 1853. Un autre devis de 523, 90 francs pour réparer la même école est établi et approuvé par le Préfet le 25 janvier 1853.

Un devis estimatif, montant à 500 francs, des travaux à faire pour l'appropriation de la maison d'école des filles de La Colombe, est dressé par Lemaitre (enregistré le 23 juin 1853 en ACP).

La vente d'une maison est réalisée le 2 juillet 1853, se consistant en une classe, chambre, grenier, cave, cour, jardin légumier, d'une surface de 5 ares et 6 centiares, le tout au village du Pavé, est consentie par Jean-François Laurent, cultivateur à La Colombe, provenant de la succession de sa sœur Françoise, décédée, moyennant 2800 francs.

Des travaux de toitures aux écoles de La Colombe sont adjugés à Guillaume Tétrel, plafonneur à Percy moyennant 908 francs le 16 juin 1856 après l'élaboration du cahier-des-charges.

Une autre adjudication au rabais de travaux à faire à l'école des filles de La Colombe est passée au profit de Guillaume Tétrel, couvreur de Percy, pour 445 francs.

Adjudication à la requête de la commune, au village du Bignon, d'un bâtiment construit en pierre, couvert en ardoises, anciennement à usage d'école, comprenant cuisine, salle, cave, salle de classe, cinq chambres à l'étage et grenier, préau couvert en zinc, cour, jardin, cadastré A 367, Origine du bâtiment le 17 février 1838. Adjugé à Desrues Lucien, Ernest, époux Ficet Juliette, Georgette, entrepreneur de maçonnerie, moyennant 560 000 francs.

Fleury :

Un bail pour 9 ans est consenti le 12 août 1849, par Jean, Honoré Godefroy, propriétaire, demeurant à Fleury, à Michel Godefroy, maire, de deux salles au rez-de-chaussée, deux caves dessous, et deux greniers dessus, le tout formant un corps de bâtiment situé à Fleury destiné à servir de maison d'école, plus une portion de terre d'environ 27 ares moyennant 150 francs annuels.

Une adjudication des travaux et fournitures relatifs à la construction d'une maison d'école pour la commune de Fleury est passée au profit de François Lethimonnier de Notre-Dame-de-Livoye et Louis Bourget, de Villedieu, moyennant selon le devis du 21 novembre 1865, enregistré le 21 août 1860 la somme de 7875 francs à laquelle s'ajoute une augmentation de 14 centimes par franc ce qui porte le coût total à 8977, 50 francs.

Un bail à loyer de la maison d'école avec un verger, un jardin légumier au bourg de Fleury, moyennant 152 francs par an, est consenti au maire et au profit de monsieur Desfontaines le 31 août 1862 (3 Q volume 129, folio 61, cases 8, 1) et un deuxième bail est signé le 10 septembre 1862 entre la commune et Florine Asseline, institutrice à Fleury, d'une maison et une portion de jardin pour servir de maison d'école, moyennant 60 francs.

Une adjudication aux enchères publiques, des matériaux de l'ancienne maison d'école de Fleury, est décidée pour une valeur estimée à 338 francs, le 7 janvier 1866.

Un procès-verbal d'adjudication le 3 octobre 1876 est signé au profit de Jean Prével, Laurence et Lecoutey pour des travaux à faire à l'école des garçons pour 2100 francs et à l'école des filles pour 4305 francs. Les deux devis sont enregistrés pour la somme totale de 6405 francs

Une vente publique de matériaux dépendants de la maison d'école des filles est décidée le 3 juin 1877 et dont le produit est estimé à 196 francs.

Marché le 20 mai 1950 pour la construction de WC à l'école des filles moyennant 229 066 francs suivi d'un autre marché pour la construction d'un mur de clôture à l'école des filles avec René Marcel pour 129 496 francs.

Un marché d'extension de la mairie-école est passé le 30 avril 1951 avec Léon Patard, pour des travaux de menuiserie, charpente, moyennant 2 005 000 francs, suivi le même jour d'un second marché avec Van Laar, entreprise de couverture à Sartilly, moyennant 565 000 francs, un 3e avec Got et Marti pour l'électricité, moyennant 1 995 000 francs, un 4e avec Reuslé, peintre à Viledieu, moyennant 244 000 francs et un 5e le 16 juillet 1951 avec Marcel René, entrepreneur à Fleury, de travaux de maçonnerie d'extension de la mairie-école moyennant 4 100 000 francs. Marché le 27 mars 1952 pour des travaux de plomberie à la mairie -école avec l'entreprise Goudal de Sourdeval, moyennant 797 000 francs.

Un marché est conclu le 18 janvier 1954 avec René Marcel, entrepreneur de maçonnerie à Fleury pour la réfection du préau de l'école des filles, moyennant 264 510 francs. Avenants aux marchés le 22 novembre 1954 avec Marcel René, Patard de Villedieu, Marie de Villedieu, Ruistre, peintre à Villedieu, Got et Marti à Villedieu.

terre, une prairie. **Rosalie Le Diot** épouse de François Gosset, meunier, domiciliés à Villebaudon, en avaient été propriétaires depuis le 21 juin 1830 (maître Daniel, notaire à Montbray) en échange de biens avec **Pierre, François Potier**, meunier, domicilié à Villebaudon, lequel en avait lui-même hérité de son père, **Jean, Joseph, Denis Potier**, meunier à Margueray, qui les avait acquis de **Nicolas Groult**, cultivateur, domicilié à Villebaudon, le 5 février 1816. Nicolas, François Groult avait le moulin de la Jugannière en fieffe de **Noël Julienne**, cultivateur, domicilié à Saint-Martin-de-Bonfossé, depuis le 12 janvier 1798 (23nivose de l'an 6 de la République). Le prix de cette vente du 11 août 1853 est fixé à huit mille francs. Maître Gendrin-Dumesnil, notaire royal à Percy, précise dans sa grosse (5 E 7120) datée du 5 février 1816, que **Nicolas Groult** vend à **Jean, Joseph, Denis Potier**, meunier demeurant à Margueray, deux moulins à eau, faisant de blé, farine et une huilerie à huile avec l'usine dans laquelle ces deux moulins

sont établis, sis à Villebaudon, connus sous la dénomination des moulins de la Jugannière, garnis de leurs meubles, ustensiles, tournants et travaillants, et sept pièces de terre dépendantes des dits moulins situées en ladite commune de Villebaudon et par extension en celle de La Haye-Bellefond. Cette vente est faite moyennant dix mille cinq cent francs.

Une autre vente a lieu le 10 décembre 1923 en faveur de **Jules, Albert Lechevallier** (né à Villebaudon le 5 janvier 1882) et **Marie-Louise, Angèle Cornu** (née le 22 juin 1887 à Notre-Dame-de-Cenilly), son épouse, 1° de l'emplacement d'un bâtiment dans lequel se trouvait précédemment un moulin à trois tournants, aujourd'hui démoli et en ruines, cour au nord et au sud, autant qu'il en appartient ; un réservoir à eau canalisé sur une longueur de sept cent mètres sur quatre mètres de largeur, avec un étang ; 2° une maison d'habitation composée de cuisine, cave, écurie et étable, au rez-de-chaussée, chambre sur la cuisine et la cave, grenier sur le tout, charreterie en appentis derrière, jardin légumier ; petit appartement à usage de boulangerie avec grenier dessus ; 3° diverses pièces de terre en herbe plantées de pommiers et non plantées et un pré ; 4° un droit au pressoir reposant sur la propriété de **Charles Lebouteillier**, autant qu'il en appartient. Ce droit de pressoir sera cédé le 8 juin 1948 par Jules Lechevallier et Marie-Louise, Angèle Cornu à Georges, René, Léopold Lebouteiller (acte civil public de Villedieu, volume 243, n° 264). Les immeubles qui ont succédé au moulin de la Jugannière appartiennent Joël Fouché de Champ-du-Boult. Ce moulin disparu démontre au moins, c'est l'inexorable évolution du bâti jusqu'à son effacement dès qu'il n'a plus de rôle utile.

Religieux en val de Sienne (suite)

Suite de Montbray : **Gendrin (Pélagie, Chantal)**, religieuse, institutrice à Pont-Hébert, 1873 (15 septembre) ; **Guérin (Lucie)** en religion sœur sainte Cécile, 1877 (5 octobre) ; **Legoupil (Ambroise)** prêtre à Brix, 1856 (13 août) ; **Lemaitre (Jules)** prêtre à Burcy, 1880 (8 mars) ; **Potrel (Arsène, Emile)** prêtre, curé de Catteville, 1901 (15 8bre) ; **Potrel (Clémence, Augustine)** en religion sœur saint Alphonse du Sacré cœur de Paris, 1901 (15 8bre), 1902 (10 mars).

Morigny : **Lemonnier (André)**, prêtre, 1865 (25 novembre), 1878 (26 août) ; **Lemonnier (Pierre)**, curé de Gathemo, 1865 (25 novembre) ; **Saliot (Eugénie, Catherine)** religieuse à Saint-Sauveur-le-Vicomte, 1875 (13 décembre), 1879 (11 août), 1880 (26 juillet)

Percy : **Chatel (Jacques)**, prêtre desservant de Louvières (Calvados), 1862 (13 janvier) ; **Duval (Constant)** vicaire, 1869 (22 mars) ; **Hervy (Marie, Stéphanie)**, en religion sœur saint Basile, religieuse ursuline à Avranches, 1861 (28 août), 1862 (16 mai) ; **Hurel-la-Fourrière (Prosper)**, prêtre, 1870 (8 janvier) ; **Lebouteiller (Aimée, Adèle)** en religion sœur Marthe 1877 (14, 21 mai, 5 septembre) ; **Lefranc (Louise, Eugénie, Félicie)** religieuse à Valognes, 1891 (22 février) ; **Legoupil (Constantin, Ambroise, Alexandre)**, curé, 1864 (septembre, 10 décembre), ACP Villedieu, volume 132, folio 5, case 6 ; **Lemare (Jules)**, prêtre vicaire à Saint-Clair, 1884 (18 février) ; **Lemare (Maria, Almaïde)** en religion sœur saint Norbert, institutrice à Saint-Vaast-la-Hougue, 1884 (18 février), Paris, 1902 (23 janvier) ; **Lemazurier (Octave, Pierre)** prêtre à Roncey, 1880 (4 mai) ; **Lhermitte (Julien, Marcel)** curé d'Orglandes 1947 (30 décembre) ; **Marquet (Alphonse, Joseph)**, secrétaire particulier de Mgr Grente 1948 (14 avril) ; **Villain (Jeanne, Charlotte)** religieuse à Gasny (Eure) 1878 (17 octobre).

Rouffigny : **Havard (Louis, Oscar)** prêtre, curé, 1844 (9 décembre), 1854 (7 avril), 1856 (1er février, 19 avril, 2 juillet, 6 novembre), 1865 (3 février) ; **Havard (Louis, César)** 1863 (29 décembre) ; **Lethimonnier (Guillaume)** prêtre, 5 E 16776, folio 233.

Saint-Denis-le-Gast : **Couvert (Victor, Auguste)** élève ecclésiastique, puis élève au séminaire de Coutances, 1848 (7 juin), 1849 (26février) ; **Frican (François)**, prêtre, 1844 (28 juin) ; **Gazengel (Louis, Eugène, Isidore)** curé, 1953 (30 janvier) ; **Lecordier (Marie, Virginie)** religieuse de Saint Vincent de Paul, religieuse au Quesnay, 1885 (13 avril), 1900 (3 janvier) ; *Saint-Denis-le-Gast, à suivre.*

Association de Sauvegarde et de Valorisation du Patrimoine en Val de Sienne

Téléphone : 02 33 61 45 49
Portable : 06 87 56 35 58
Messagerie :
patrimoine.valdesienne@wanadoo.fr

La publication « La voix du patrimoine de Sienne » peut être consultée, sous format PDF, sur le site « http://www.lechefresne.fr »

avec trois autres pièces d'écritures qui font diligence tendant à paiement ledit marché fait au profit de **Pierre Niobey**, **André et Léonor Le Routier** de la paroisse de Hambye, les deux marchés portant plusieurs endos, le premier de la somme de deux cent livres et le second de celle de seize cents livres avec quelques chapons et (...). Le surplus, ledit sieur Desvallées le fera sortir au profit et charge de la succession et en fera raison audit Pignet, le tout de bonne foi. Le présent fait double et signé après lecture cedit jour et an que dessus aux réservations respectives des parties.

Signatures : Desvallées, procureur ; Ch. Pignet maire de Saint-Denis-le-Gast.

Nous avons pris aussi au suppôt de la dite succession les papiers concernant le compte dû au Trésor de cette paroisse par les héritiers de feu maître Sébastien Letousey et nous les avons séquestrés dans un sac cacheté es mains dudit Doucet, Maire d'Orbeville pour, par lui les remettre incessamment à la municipalité et nous en rapporter décharge. Plus nous avons remis au sieur Carabeuf ce que nous avons pu trouver de papiers concernant la communication dont il a été parlé ci-dessus avec promesse de lui remettre le surplus s'il s'en trouve lors de l'inventaire général ; ce que ledit Doucet et Carabeuf ont signé pour reconnaissance ce jour et an que dessus. Les appartements fermés, les scellés ont été remplacés dans l'état où ils étaient derechef lecture faite.

Signé : Carabeuf, M Doucet maire d'Orbeville. »

(et d'autres lieux) triste mais précieux dépôt, Dieu la conduisit par la Providence particulière en cette paroisse et lui fit trouver dans la maison des Carmélites qui avait toujours été chère, la solitude qu'elle cherchait, dans une grande multitude de pauvres, un exercice perpétuel à sa charité, et dans cette église ruinée, une occasion d'élever un temple au seigneur, un monument éternel de sa piété et de sa foi enfin pleine de mérites et de bonnes œuvres, détachée de toutes choses, de la vie même, et toute occupée des pensées de l'éternité, elle mourut le 15 avril 1679, âgée de 59 ans et 7 mois. » Le château de Hambye, qui ne retient plus l'attention de ses propriétaires, est petit à petit démoli à partir de 1730. Le Conseil municipal se chargera d'en supprimer les éléments les plus remarquables en faisant sauter le donjon et la tour de Moyon. Le journal « l'écho du département de la Manche » du 11 avril 1830 cite en 1ère page « les antiquaires apprendront avec douleur que la dernière tour du château de Hambye a dû être renversée le mardi gras à 2 heures après-midi. Le tambour du lieu l'avait annoncé la semaine précédente, et la foule se faisait fête de voir partir en même temps douze mines pratiquées pour abattre l'antique édifice ». Nulle trace de cette cloche par ailleurs dans les quelques écrits s'intéressants au château. La Principauté de Monaco détient peut-être des éléments de réponse, ça reste à vérifier avec des inventaires plus précis.

L'association est fédérée à : la Fondation du Patrimoine, délégation de Basse-Normandie — la Société pour la Protection des Paysages et de l'Esthétique de la France – la Fédération patrimoine environnement – la Fédération des moulins de France—le pays d'art et d'histoire du coutançais-la commission départementale pour la sauvegarde du patrimoine funéraire de la Manche.